



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION N°03 - DCM-20241212-03

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :
**Admission en
non-valeur de
créances
irrécouvrables**

L'an deux mille-vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Simone PUYO
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DARRIGUES

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables au motif de surendettement et poursuites sans effet. Ces créances sont essentiellement des frais de restauration scolaire et de garderie.

- **Liste n° 6717711012** : Il s'agit de 62 créances éteintes (article 6542) de 2018 à 2022 concernant 4 redevables pour un montant total de 1 126.72 € au motif de surendettement
- **Liste n° 7009070312** : Il s'agit de 406 créances admises en non-valeur (article 6541) de 2010 à 2019 pour un montant total de 9 882,13 € au motif de poursuites sans effet

Exercice pièce	Somme - Montant restant à recouvrer	Nombre de pièces
2010	46,5	3
2011	319,76	20
2012	935,06	37
2013	1171,88	42
2014	836,22	46
2015	1138,37	41
2016	2629,4	98
2017	1880,37	72
2018	839,57	39
2019	85	8
Total Résultat	9882,13	406

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE sa proposition et **DECIDE** l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un total de 11 008,85 €.

DIT que les crédits sont ouverts au Budget 2024 au chapitre 65 article 6541 créances admises en non-valeur et article 6542 créances éteintes

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2024**

Le Maire,



**La secrétaire,
Mme Sandrine DARRIGUES**